

**Intervention de M. Jean-Pierre JOUYET,
Secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes,
en ouverture du Premier Observatoire européen de l'action territoriale de l'Etat,
Paris, le 23 octobre 2008**

Monsieur le Préfet d'Ile de France,
Monsieur le Vice président de la Région Ile de France,
Monsieur le Président de l'Association européenne de représentants territoriaux de l'Etat,
Mesdames et Messieurs les représentants territoriaux des Etats membres de l'Union européenne,
Chers amis,

C'est un plaisir pour de venir m'exprimer en ouverture de cette première réunion de l'Observatoire européen de l'action territoriale de l'Etat organisée à Paris à l'initiative de l'Association européenne de représentants territoriaux de l'Etat (AERTE).

Je perpétue ainsi, par ma présence, la proximité déjà assez ancienne établie entre le Secrétaire d'Etat aux affaires européennes et l'AERTE.

Je salue cette initiative prise dans le cadre du semestre de la Présidence française de l'Union européenne et j'espère que cette première rencontre sera suivie de beaucoup d'autres à l'occasion des futures présidences.

Je salue également la présence des représentants de l'Etat venus des Etats membres de l'Union européenne.

Nous sommes très attachés en France, par tradition historique, à la figure plus que bicentenaire du Préfet. La présence nombreuse d'amis européens vient montrer toute la diversité des modes de représentation de l'Etat partout en Europe. Vous venez également témoigner, au-delà des grandes différences historiques et institutionnelles entre les Etats membres, de la grande permanence du « besoin d'Etat territorial » ressenti partout en Europe.

Je crois que les thèmes de réflexion choisis pour cette première rencontre seront pour vous particulièrement éclairants :

- les évolutions du métier de représentant territorial de l'Etat ;
- les questions de gouvernance locale et de relation entre représentants de l'Etat et agences transversales ;

- la question du développement durable des territoires.

En faisant émerger des problématiques communes à l'ensemble des représentants des Etats membres, je souhaite que vos débats soient aussi de nature à renforcer la prise de conscience de tout ce qui vous rapproche et de la nécessité d'approfondir votre dialogue pour faire émerger des solutions communes sur toutes ces questions très actuelles.

*

Ce premier Observatoire européen de l'action territoriale de l'Etat me semble refléter une démarche pleinement européenne. C'est la raison pour laquelle, au nom de la Présidence française, je souhaite en souligner l'importance.

Cette démarche européenne est d'abord exemplaire parce qu'elle vise l'échange d'expériences par un dialogue approfondi entre acteurs de terrain confrontés à des réalités souvent comparables. De cette manière, vous réussissez à faire émerger une dimension européenne à des métiers qui ne semblent pas, en première analyse, intéresser la construction européenne.

Le métier de Préfet demeure en effet un métier très imprégné par la culture régaliennne. Néanmoins, rien n'est plus faux que de croire que ce métier se résume, au XXI^e siècle, au maintien de l'ordre public. Nous le savons en France : le métier de préfet a considérablement évolué dans les dernières années et continuera de le faire. Les homologues européens de nos Préfets sont soumis aux mêmes évolutions.

Un changement majeur du rôle des Préfets concerne pleinement l'Europe. Il s'agit de la mise en œuvre au plan local des politiques communes. Cela concerne bien entendu la mise en œuvre de la politique régionale. En France, les Préfets jouent un rôle essentiel dans ce domaine, au niveau régional et départemental, en concertation avec les collectivités territoriales. Les pratiques européennes en ce domaine sont nombreuses. Votre dialogue doit permettre de tirer les leçons des expériences nationales pour améliorer l'efficacité de cette politique. N'oublions que la politique régionale de l'Union fera l'objet, d'ici 2013, d'une revue en profondeur.

Le rôle des Préfets dans la mise en œuvre des politiques nationales faisant l'objet d'une coordination européenne n'est pas moins essentiel. Je ne prendrai qu'un exemple : le développement économique. Les impulsions données au niveau européen en matière de croissance et d'emploi se traduisent dans les politiques des Etats membres. Les représentants territoriaux de l'Etat sont les relais principaux des politiques, en lien direct avec la traduction territoriale des politiques de croissance.

Vous êtes également, en temps de ralentissement économique, aux premiers rangs de la réponse publique aux difficultés des entreprises sur nos territoires. Je suis frappé par exemple du rôle dévolu par le gouvernement aux Préfets dans la surveillance des mesures décidées au plan européen et français en réponse à la crise financière. L'Eurogroupe a décidé que l'aide apportée aux établissements bancaires devrait être strictement conditionnée à des engagements en matière de financement de l'économie. Ce sont les représentants de l'Etat qui, sur le terrain, auront la charge de vérifier la traduction concrète de ces engagements avec les directeurs de la Banque de France.

*

Je ne serai pas trop long mais je voudrais, pour terminer mon propos, vous dire quelques mots sur la Présidence française de l'Union européenne.

Cette présidence que nous avons préparé de longue date s'est transformée en présidence de gestion de crise. Il s'agit d'un défi quelque peu inédit quand on pense qu'en quelques semaines, nous avons été confrontés à une guerre à nos frontières puis à un ébranlement sans doute historique du système financier mondial qui n'a pas épargné l'Europe. Nous devons enfin, ne l'oublions pas, répondre à la crise alimentaire qui frappe la planète.

Face à ces crises, sous l'impulsion décisive du Président de la République, l'Europe est en train de répondre présent, dans l'action.

Il y aura sans doute pour l'Europe un avant et un après cette Présidence française car nous sommes en train de montrer, avec tous nos partenaires européens, que nous pouvons dépasser les blocages stériles que nous regrettons depuis tant d'année.

On disait l'Europe incapable de peser sur la scène internationale, embourbée dans des débats institutionnels. Nous avons prouvé cet été que l'unité des Etats membres face à un défi commun permet de peser sur les choses et d'éviter le pire.

On disait l'Europe désunie sur son modèle économique. Nous avons prouvé que des décisions fortes peuvent être prises sans délais, sans cadre institutionnel préétabli, pour sauver notre système financier.

On disait l'Europe durablement incapable de choisir entre coopération inter-gouvernementale et intégration institutionnelle. Nous venons de prouver à 27 le caractère dépassé de ce débat. Les institutions communautaires ont un rôle d'impulsion et de coordination indispensable à jouer dans les domaines de

responsabilité qui sont les leurs. Les États membres demeurent néanmoins pleinement en mesure d'agir ensemble très efficacement s'ils le décident.

Pour les représentants territoriaux des États que vous êtes, ces leçons ne sont sans doute pas une surprise. Confrontés plus que d'autres à la gestion des crises, vous savez combien les règles comptent finalement peu à côté des tempéraments et des volontés individuelles pour porter une action commune. J'espère que ces leçons seront retenues au niveau européen.

Je vous remercie de votre attention.